Lancement de la concertation : quel territoire en 2030 ?

Quel territoire en 2030 ?

L'Agglo y réfléchit avec ses habitants !

Mobilités, collecte et traitement des déchets, développement économique… dans tous ces domaines, la Communauté d'agglomération s'est donné pour mission, avec les 19 communes du territoire, d'innover pour répondre aux défis d'aménagements futurs, au bénéfice de ses habitants.

Aujourd'hui, il s'agit pour l'Agglomération de poursuivre ce travail et d'imaginer l'avenir du Territoire. Afin de définir les actions que mettra en oeuvre l'Agglomération dans les prochaines années, les élus du Territoire élaborent actuellement deux documents d'orientations fondamentaux : le Projet de Territoire et le Plan Climat.

Le premier fixe la feuille de route politique de l'Agglomération quand le deuxième vise à imaginer des solutions concrètes et opérationnelles pour répondre aux enjeux environnementaux (réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, amélioration de la qualité de l'air, développement d'énergies renouvelables, adaptation au changement climatique…). Une fois approuvés, ces documents constitueront une base pour mettre en oeuvre les projets de la communauté d'Agglomération.

Partagez votre vision du territoire !

Initiés par les élus communautaires, ces deux documents seront enrichis des contributions des habitants de l'Agglomération, de leurs usages et de leurs pratiques. Dès juillet et jusqu'à la fin septembre, en qualité de citoyenne et de citoyen du Territoire, vous êtes invité à partager votre vision et vos aspirations.

Pour cela, vous pourrez répondre à un questionnaire sur l'appli Vooter* abordant les nombreuses thématiques constitutives du Projet de Territoire et du Plan Climat : environnement, développement économique, alimentation, mobilités... Des brochures de documentation et de contribution seront disponibles dans chaque mairie du territoire et téléchargeables sur notre site, ainsi que cinq podcasts.

À qui s'adresse la consultation ?

À toutes les personnes qui habitent et/ou travaillent et/ou étudient, de tout âge, dans les villes de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine. Les réponses resteront anonymes.

Comment participer ?

La consultation se fera grâce à l'appli Vooter qui permet à chacune et chacun de s'exprimer en ligne. Sur cette plateforme participative accessible depuis un smartphone, une tablette, un ordinateur, vous pourrez ainsi contribuer de manière anonyme à la réflexion.
Il suffit de l'installer sur un téléphone portable (gratuite via votre store App Store pour iOS ou Google Play pour Android), ou d'accéder à l'interface en ligne (https://vote.vooter.co/login) et de rejoindre la communauté «Agglo Saint Germain Boucles de Seine», par géolocalisation ou avec le code groupe «AggloSGBS». Les consultations, organisées par thématique, vous seront alors accessibles.

Ou via des documents papier laissés à disposition à l'Hôtel de Ville de Croissy ou à Chanorier. Une urne prévue à cet effet vous permettra de déposer vos réponses.

Publié le 29 juin 2021